



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 17 décembre 2018

Compte rendu du CA de l'ANGDM

du 13 décembre 2018

et de la réunion au Ministère du 14 décembre 2018

Le 19 juin, lors du CA, les administrateurs, dans une déclaration commune, ont dénoncé le dysfonctionnement de l'Agence, ainsi que le manque de budget ASS pour honorer les prestations de nos anciens mineurs. Cela concerne 120 000 mineurs et veuves dont la moyenne d'âge est de 79 ans.

L'Agence ne voyant pas le problème budgétaire, a annulé le CA et toutes les commissions de septembre, notamment celle de l'ASS.

Devant cet état de fait, les Fédérations ont décidé d'intervenir à tous les niveaux pour dénoncer cette situation.

Les Fédérations ont :

- Interpellé l'ensemble des élus, Députés et Sénateurs des régions minières.
- Rencontré des élus dans les régions.
- Interpellé par courrier les différents ministères de tutelles (budget, DSS, écologie) et les groupes parlementaires.
- Organisé une conférence de presse dans le Nord.

Devant un blocage total, il a été décidé d'organiser une manifestation à l'Agence. Le personnel de l'ANGDM, où la CFTC est majoritaire, s'est également associé à ce mouvement.

Notre représentante dans le Nord, Fabienne BEN MOHAMED, a interpellé le CA et les tutelles sur :

- La souffrance au travail.
- Les missions ASS qui restent bloquées.
- Les mesures salariales.
- La remise en cause des accords, notamment l'accord sénior.
- Les problèmes d'évolution de carrière.
- La possibilité du statut PIRC pour les salariés UCANS.
- Etc.

Plus de 100 militants de l'ensemble des régions minières, où la CFTC était très bien représentée, ont fait part aux tutelles, aux administrateurs et à la Direction de leur mécontentement en matière d'ASS.

- Manque de budget.
- Les ayants droit en rupture de paiement.
- La réduction des -10 % a été imposée sur le budget 2018 au lieu des 5 % prévus (décision de la Direction et des Tutelles).
- L'Agence a été créée pour garantir les droits et non pas de les supprimer.
- Le budget 2.2b qui a une autre mission, ne doit pas être transféré sur la maladie.
- Les Fédérations veulent une situation réelle de l'ASS.
- Etc.

Devant l'insistance de l'assemblée, les représentants des tutelles ont demandé une suspension de séance pour se concerter avec leur hiérarchie.

Après une longue suspension de séance, ils nous ont fait part que les Fédérations seront reçues vendredi 14/12 à 18 heures au Ministère.

Le Président prend acte de la décision et décide de suspendre le CA et le reprendre le vendredi 21 décembre à 9 heures.

Ministère le 14 décembre 2018

Les Fédérations ont été reçues au Ministère de la Santé par M. HABERT, qui connaît très bien la profession, puisqu'il était Directeur de la CAN.

Au cours de cet entretien, les Fédérations ont retracé l'ensemble des faits :

- Coût de rabout de 10 % sur le budget 2018.
- Pas de réelle lisibilité de l'atterrissage.
- Mélange de budget maladie 2.2b.
- Atterrissage fin d'année en négatif.
- Rupture des prestations servies.
- Pas mesuré les avancées obtenues en 2018.
- S'il n'y a pas de correctif budgétaire, la situation risque d'empirer en 2019.
- Pour les Fédérations, les mesures validées par les tutelles en matière d'évolution doivent être honorées.

M. HABERT nous informe que :

- la politique du Gouvernement en matière d'ASS est de travailler dans un budget défini et surtout qu'il n'y ait pas de rupture de paiement. Il donnera des consignes à l'ANGDM de régulariser le plus vite possible la situation sur le budget 2019.
- Il demandera un suivi rigoureux des dépenses et des délais de paiement.
- De voir si ce phénomène est lié aux modifications mises en œuvre en 2018 (concernant le paiement au fil de l'eau) ou si celui-ci s'amplifie.

- Il assume les décisions budgétaires validées par l'Etat. De même, il rappelle que si l'Agence souhaite mettre une nouvelle prestation, il faut qu'elle puisse le faire à budget constant.
- Un bilan sera fait en septembre au Ministère avec les Fédérations. Il n'exclut pas un rectificatif budgétaire si cela le nécessite. La représentante de la DSS, Mme LABAT, fera une intervention dans ce sens au prochain CA pour acter la décision.

Pour la CFTC, le bilan est mitigé.

D'abord, elle se félicite :

- De la mobilisation de nos militants ainsi que de nos représentants du personnel.
- La Direction a enfin pris conscience qu'elle n'a pas le pouvoir de décision à elle seule, mais devra consulter les partenaires sociaux.
- La réaction des tutelles vis-à-vis de la profession.
- La mise en place d'une clause de revoyure en septembre sur les budgets ASS.

Elle regrette que :

- Le rectificatif budgétaire n'intervienne pas tout de suite et que le budget 2019 soit anticipé.
- Les évolutions des prestations seront difficiles à obtenir.
- La Direction de l'Agence n'est pas à l'écoute des partenaires sociaux.

Pour la CFTC, elle ne votera pas le budget ASS 2019, elle restera très vigilante quant à la mise en application des décisions prises, elle pense qu'un suivi très détaillé devra être fait dans chaque commission locale. Elle surveillera de très près l'évolution budgétaire mensuellement et continuera de faire des propositions d'évolution pour nos ayants droit.

Concernant les revendications du personnel, elle demande au Directeur général que très vite les discussions avec les représentants du personnel s'engagent sur le cahier de revendications déposé.

Si les engagements pris ne sont pas respectés, elle se fera force d'intervenir à tous les niveaux.

L'Administrateur

Raphaël MARGHERITA